

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 JUIN 2024



N° 52/2024

Le 28 Juin deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 juin 2024.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Catherine Bonnet, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint, Mme Colette Dollez, M. Bertrand Hamot, Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Marie-Charlotte Vigne formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn, Mme Béatrice Delamarre par M. Patrick Convers, Mme Catherine Delormel par M. Thierry Wims, M. Cédric Desmedt par Mme Yveline Desmedt, M. Cyril Rousseau par M. Bernard Dubouil.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme Sarah Flagothier. Mme Sara Louise Ndi Edima

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
Votes Pour :  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Motion sur les difficultés des officines :

Monsieur le Maire donne lecture de la motion :

« Depuis plus de 15 ans, les pharmacies d'officine subissent la politique de maîtrise des coûts pour la santé. Chaque année, ce sont au minimum 1 milliard d'euros d'économie que le médicament subit et qui se répercute sur la santé des officines.

Résultat : les pharmacies ferment les unes après les autres. 2000 officines ont fermé en 10 ans. Dans notre département, nous avons perdu 9% des officines, passant de 237 en 2015 à 212 aujourd'hui. Plusieurs villages ont perdu ainsi le seul professionnel de santé qui leur restait.

En effet, la baisse des marges cumulée à l'explosion des prix des médicaments mais également l'inflation causant une augmentation des charges et des salaires auxquelles vient s'ajouter les pénuries de médicaments dégradent fortement la situation économique des officines.

Par ailleurs, les menaces de dérégulation du marché ainsi que le manque d'attractivité de la profession font peser un risque d'effondrement du système officinal.

Les pharmaciens jouent un rôle essentiel dans notre système de santé et cela a été démontré une fois de plus lors de la crise sanitaire de la Covid-19. Cela est d'autant plus vrai en raison des difficultés d'accès aux soins présents et à venir.

Il est vital de préserver ce service de proximité, le pharmacien étant la plupart du temps le premier professionnel de santé sollicité et permettant ainsi de pallier le manque de médecins dans nos territoires ruraux.

Nous enjoignons l'Etat d'écouter les revendications des pharmaciens et de rétablir le maillage territorial de la pharmacie française afin qu'elle puisse continuer d'exister et de remplir son rôle de santé publique ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOPTE la motion

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



**Colette DOLLEZ**  
Secrétaire de séance

**Bernard DUBOUIL**  
Maire de St Just en Chaussée